

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 août 2015

Présents : M. Jean-Pierre LEMYRE, M^{me} Isabelle HERVY, Paul HACQUARD, Xavier SOREL, M^{mes} Claude MORIN, Danielle DAUNE-BESNARD, M. Guy GEFFROY, M^{mes} Mauricette DESHAYES, Dominique MERIADEC, Josiane JOUSSSELIN, MM Charles MICHEL, Michel SOL, Mmes Charlette TERRISSE et Christelle MORRY formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. Michel DUPUY qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LEMYRE
Mme Yolande LEBRET, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle HERVY
M. David TRAISNEL qui a donné pouvoir à M. Charles MICHEL
M. André LEFEVRE qui a donné pouvoir à M. Michel SOL
M. Albert JEANNE.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERVY

Les comptes rendus des 4 mai 2015, 18 mai 2015 et 9 juillet 2015 sont approuvés à l'unanimité.

1° - DEMISSION DE M. ARNOLD UIJTTEWAAL

M. le Maire rappelle la démission de M. Arnold UIJTTEWAAL, qui a été acceptée par Mme la Préfète de la Manche.

M. le Maire informe qu'il n'y a pas obligation de compléter le conseil municipal, car il doit être au complet seulement pour l'élection du maire. Il propose de remplacer le poste vacant par le conseiller municipal suivant la liste Quettehou c'est vous, conformément à l'article L. 270 du Code Electoral.

Mme Christine LEJEUNE a été contactée, elle a démissionné, le suivant sur la liste est M. Albert JEANNE qui accepte le poste de conseiller municipal à compter du 27 août 2015. Il est installé aussitôt.

M. le Maire propose de conserver 3 adjoints et de revoir les membres des différentes commissions.
Attributions d'adjoints : 1^{er} adjoint aura les délégations suivantes : budget, finances, affaires scolaires, social, attribution logements ; le 2^e adjoint : personnel communal du service technique, voirie, environnement, sport, tourisme, culture, associations, cimetière ; 3^e adjoint : personnel administratif, formation, développement économique, information, gros travaux, urbanisme.

Conformément à la réglementation, Mme Isabelle HERVY, deuxième adjointe, devient première adjointe et M. Michel DUPUY, deuxième adjoint.

M. le Maire demande au conseil municipal si un membre est candidat.

M. Xavier SOREL est candidat.

Il est alors, procédé à l'élection du troisième adjoint.

Nombre de votants : 18

Pour : 15, Abstentions : 3

M. Xavier SOREL est promu troisième adjoint.

DELEGUES DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. le Maire rappelle que les commissions municipales suivantes ont été créées lors de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2014:

- Budget – finances – emploi – formation – gros travaux -urbanisme
- Jeunesse – sports – tourisme - culture et associations
- Affaires scolaires – aide sociale – attribution logements

- Développement économique – commerce – artisanat – agriculture
- Voirie – environnement – cimetière

Vu la démission de M. Arnold UIJTTEWAAL, elles sont modifiées ainsi :

BUDGET- FINANCES – EMPLOI – FORMATION- GROS TRAVAUX- URBANISME

M. le Maire – **Mme HERVY** – M. HACQUARD – M. SOREL – M. GEFFROY – Mme LEBRET – M. TRAISNEL – Mme MORRY – M. JEANNE

AFFAIRES SCOLAIRES- AIDE SOCIALE – ATTRIBUTION LOGEMENTS

M. le Maire – **Mme HERVY** – Mme MORIN – Mme DAUNE-BESNARD – M. GEFFROY – Mme MERIADEC – Mme JOUSSELIN.

JEUNESSE – SPORTS – TOURISME – CULTURE et ASSOCIATIONS

M. le Maire – **M. DUPUY** – Mme MORIN – Mme DAUNE-BESNARD – M. GEFFROY – Mme LEBRET – Mme MERIADEC – Mr SOL – M. LEFEVRE – M. JEANNE.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – COMMERCE – ARTISANAT - AGRICULTURE

M le Maire – **M. SOREL** – M. HACQUARD – Mme JOUSSELIN – Mr TRAISNEL – Mme MORRY.

VOIRIE – ENVIRONNEMENT

M. le Maire – **M. DUPUY** – M. HACQUARD – M. SOREL – Mme DESHAYES – M. MICHEL.

1 délégué au cimetière – M. DUPUY

M. SOL demande son retrait de toutes les commissions, et Mme TERRISSE de la commission Budget. Des modifications ont été opérées dans certaines commissions, et voici un rappel :

COMMUNAUTE de communes du Val de Saire (5 délégués) –

Délégués titulaires

M. LEMYRE Jean-Pierre
Mme HERVY Isabelle
M. GEFFROY Guy
Mme JOUSSELIN Josiane
M. LEFEVRE André

COMMISSION d'APPEL d'OFFRE – (4 délégués)

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
M. LEMYRE Jean-Pierre	Mme HERVY Isabelle
Mme JOUSSELIN Josiane	M. TRAISNEL David
M. GEFFROY Guy	M. HACQUARD Paul
Mme TERRISSE Charlette	

COMMISSION ELECTORALE –

<i>DELEGUES</i>	<i>MEMBRES EXTERIEURS</i>
M. LEMYRE Jean-Pierre	M. DELOEUVRE Bernard (Administration) Mme FICHET Marie (TGI)

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS –

<i>COMMISSAIRES TITULAIRES</i>	<i>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</i>
M. LEMYRE Jean-Pierre (Président) Mme Christelle MORRY Mme HERVY Isabelle M. DELOEUVRE Bernard Mme DUBOSQ Françoise Mme BROSTIN Marie M. HACQUARD Paul	Mme DESHAYES Mauricette M. TOURNAILLE Claude M. MARIE Patrice M. LANEELLE Patrick M. CATHERINE Maurice Mme MARCHAIS/MARTEL Josiane

SYNDICAT AEP –

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
M. LEMYRE Jean-Pierre M. GEFFROY Guy M. MICHEL Charles M. LEFEVRE ANDRE	Mme MERIADEC Dominique Mme DESHAYES Mauricette

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA MANCHE (SDEM) – (2 délégués)

<i>TITULAIRES</i>	
M. LEMYRE Jean-Pierre M. GEFFROY Guy	

CCAS (5 délégués)

<i>DELEGUES</i>	<i>MEMBRES EXTERIEURS</i>
M. LEMYRE Jean-Pierre Mme HERVY Isabelle Mme JOUSSELIN Josiane Mme MORIN Claude Mme DAUNE-BESNARD Danielle	Mme BROSTIN Marie Mme BOUTROIS-GUEGAN Geneviève M. TIPHAIGNE Jean-Michel Mme FICHET Marie

COMITE DE JUMELAGE (4 délégués)

- M. DUPUY Michel
- Mme DAUNE-BESNARD Danielle
- Mme MORIN Claude
- M. LEMYRE Jean-Pierre

FONDATION DELANGE-LEMERRE (3 délégués)

<i>DELEGUES</i>	<i>CCAS</i>	<i>EXTERIEURS</i>
Mme HERVY Isabelle Mme JOUSSELIN Josiane Mme DAUNE-BESNARD Danielle	Mme BROSTIN Marie Mme BOUTROIS-GUEGAN Geneviève Mme FICHET Marie	M. LEMYRE Jean-Pierre M. ROUX Maurice Mme TOURNAILLE Marie-Thérèse

SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE (1 délégué)

- **Mme MORIN Claude**

OFFICE DE TOURISME DE LA POINTE DE SAIRE (3 délégués)

- M LEMYRE Jean-Pierre
- Mme DAUNE-BESNARD Danielle
- Mme MORIN Claude

Le Correspondant Défense pour la commune : M DUPUY Michel

2° - COMMUNE NOUVELLE

M. le MAIRE informe que plusieurs réunions ont été organisées avec les maires des communes limitrophes et qu'une étude fiscale a été présentée par M. FAUVIN, trésorier. À ce jour, sur 3 communes pressenties, (Crasville, Morsalines et Videcosville) aucune ne souhaite s'associer pour créer une commune nouvelle avec Quettehou.

3° - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SAIRE

- Modification des statuts : assainissement collectif des eaux usées dans son ensemble

Par délibération en date du 19 novembre 1993, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune de Quettehou à la communauté de communes du Val de Saire créée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1993.

Sur une proposition formulée par le Président de la communauté de communes le conseil communautaire s'est réuni le 23 juillet 2015 pour décider la modification statutaire suivante :

- 5.3.1 - «Assainissement Collectif des eaux usées dans son ensemble.

La Communauté de Communes du Val de Saire est compétente pour les études, les travaux, l'entretien et la gestion.

Le service public d'assainissement collectif peut, à la demande des propriétaires, et suite aux conclusions de l'étude d'enquête parcellaire préalable, assurer la maîtrise d'ouvrage publique des travaux de raccordement des particuliers aux réseaux de collecte Eaux Usées pour les constructions existantes. La Collectivité assure dès lors le pilotage et la coordination de l'opération. La Collectivité perçoit les aides des organismes financeurs ; et facture aux propriétaires concernés le reste à charge.

À noter toutefois que la compétence « eaux pluviales » n'est pas transférée à la Communauté de Communes. ».

Le 29 juillet 2015, la commune de Quettehou a reçu un courrier de notification de Monsieur le Président de la communauté de communes contenant :

- La délibération du 23 juillet 2015 du conseil de la communauté de communes du Val de Saire adoptant la modification statutaire.

La modification statutaire prendra effet à la date de la notification de l'arrêté préfectoral au Président de la communauté de communes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, POUR 2 ABSTENTIONS, ET 16 POUR :

- **ADOpte LA MODIFICATION DE L'ARTICLE DES STATUTS, PROPOSÉE ET VOTÉE PAR LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SAIRE LORS DE SA RÉUNION DU 23 JUILLET 2015 SELON LA NOUVELLE RÉDACTION.**

4° - RESEAU DE TRANSPORT DEPARTEMENTAL MANEO

- Convention d'aménagement des points d'arrêt sur la commune

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'aménagement des points d'arrêt du réseau de transport départemental Manéo proposée par le Conseil Départemental de la Manche.

Cette convention a pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties en ce qui concerne les modalités de réalisation, de financement et d'entretien ultérieur des aménagements des points d'arrêt à savoir:

- 1- Mairie
- 2- La Grande Huberderie
- 3- Le Tronquet
- 4 - La Petite Huberderie

M. le Maire précise qu'un avenant est joint à la présente convention afin de présenter le coût estimatif de l'aménagement de chaque point d'arrêt, son financement et ses modalités d'entretien ultérieur, conformément au tableau qui suit :

Nom et numéro du point d'arrêt	Coût global de l'aménagement	Participation du Département	Participation de la Commune	Modalités d'entretien ultérieur
Point n° 1 Mairie	300 €	100 % de la dépense réelle en fin d'opération soit 300 €	---	Cf. article 2.1.1 de la charte d'aménagement des points d'arrêt
Point n° 2 La Grande Huberderie	500 €	75 % de la dépense réelle en fin d'opération soit 375 €	25 % de la dépense réelle en fin d'opération soit 125 €	Cf. article 2.1.2 de la charte d'aménagement des points d'arrêt
Point n° 3 Le Tronquet	500 €	75 % de la dépense réelle en fin d'opération soit 375 €	25 % de la dépense réelle en fin d'opération soit 125 €	Cf. article 2.1.2 de la charte d'aménagement des points d'arrêt
Point n° 4 La Petite Huberderie	500 €	25 % de la dépense réelle en fin d'opération soit 125 €	75 % de la dépense réelle en fin d'opération soit 375 €	Cf. article 2.1.3 de la charte d'aménagement des points d'arrêt

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE LA PRÉSENTE CONVENTION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DES POINTS D'ARRÊT DU RÉSEAU DE TRANSPORT MANÉO, AINSI QUE SON AVENANT ;**
- **FIXE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE À 625 € HT CORRESPONDANT À LA VALEUR RÉSIDUELLE ESTIMÉE POUR L'AMÉNAGEMENT DES 5 POINTS D'ARRÊT APRÈS APPLICATION DES PRINCIPES DE FINANCEMENT PRÉCISÉS DANS LA CHARTE D'AMÉNAGEMENT DES POINTS D'ARRÊT (DÉLIBÉRATION DU CONSEIL GÉNÉRAL CG.201-03-26.3-6 DU 26 MARS 2012).**
- **AUTORISE M. LE MAIRE À SIGNER TOUT DOCUMENT INHÉRENT À CETTE AFFAIRE.**

5° - REMBOURSEMENT FOURNITURES SCOLAIRES CENTRE JEAN ITARD

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un enfant de la commune fréquente le Centre Jean Itard de la Glacerie.

Par délibération du 25 avril 2015, le crédit alloué par élève par la commune de La Glacerie a été fixé à 40 € pour l'année scolaire 2014-2015.

M le Maire précise qu'un crédit a été prévu lors du vote du budget primitif 2015 au compte 657341 à cet effet. Il demande au conseil municipal l'autorisation de verser la somme de 40 € à la commune de La Glacerie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, AUTORISE M. LE MAIRE À RÉGLER LA SOMME DUE À LA COMMUNE DE LA GLACERIE, SOIT 40 €.

6° - CANTINE – acquisition d'un lave-vaisselle

• Virements de crédit

M. le Maire rappelle que la commune a acquis un lave-vaisselle pour la cantine au prix de 1 824,84 € TTC à la société ECOTEL.

M. le Maire propose de procéder aux virements de crédits ci-dessous pour régler cette facture :

Dépenses d'investissement –

c/2188	Opération 124 – acquisition lave-vaisselle : + 1 825 €	020 –Dépenses imprévues : - 1 825 €
--------	--	-------------------------------------

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. LE MAIRE À PROCÉDER AU VIREMENT DE CRÉDIT CI-DESSUS.

7° - DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le droit de préemption n'a pas été exercé par la Commune sur les parcelles suivantes :

DIA reçue le 13 juillet 2015 transmise par Me Frédéric GODEY, notaire à ST PIERRE EGLISE concernant la parcelle AH n° 390, d'une superficie de 448 m², propriété non bâtie de M. Claude CHABIN.

DIA reçue le 4 août 2015 transmise Me Frédéric GODEY, notaire à ST PIERRE EGLISE concernant la parcelle AB n° 636 d'une superficie de 1276 m², propriété non bâtie de Mme Geneviève TRELET.

M. HACQUARD demande que la signalisation chemin des Noyers soit revue, sens interdit sauf riverains.

8° - QUESTIONS DIVERSES

Urgences de Valognes :

M. le Maire fait part de la fermeture des urgences à l'hôpital de Valognes, une procédure est en cours et il demande l'accord du conseil pour permettre à Me SALMON, avocat à Caen pour agir en justice. Il précise que les frais d'avocat sont à la charge de la commune de Valognes. Une manifestation s'est déroulée samedi 22 août 2015 devant la mairie de Valognes.

Bicentenaire de la naissance et du baptême de la Bienheureuse Placide VIEL, samedi 26 septembre 2015. La population est invitée à participer à cette cérémonie. Une stèle sera installée au Valvacher.

30^e anniversaire du jumelage Quettehou-Erlabrunn :

Accueil d'une délégation d'allemands d'Erlabrunn organisé par le comité de jumelage le mardi 8 septembre 2015 avec le repas d'accueil. Un repas de départ aura lieu le vendredi 11 septembre 2015.

XVI Rencontre généalogique manchoise : 3 et 4 octobre 2015 à QUETTEHOU.

Invitation des membres du conseil municipal à s'associer à cette manifestation ainsi qu'un vin d'honneur qui aura lieu le 3 octobre 2015 à la halle aux grains.

Maison médicale : reprise des travaux et réunion de chantier le mardi 1^{er} septembre 2015 à 9 H.

Travaux de voirie : terminés chasse des fontaines et cheminement piétonnier rue Sainte Marie.

Travaux de l'Eglise : 2 devis ont été demandés.

Concernant le **rapprochement des communautés des communes**, M. GEFROY confirme que la loi NOTRe (nouvelle organisation des territoires) a fixé le seuil minimum de 15 000 habitants pour les nouvelles communautés de communes. (CCVDS : 9 113 habitants).

La Communauté de Communes du Val de Saire a anticipé cette évolution et le bureau d'étude Calia Conseil a été sollicité par 6 collectivités (Communauté de Communes du Bocage Valognais, Communauté de communes de la Saire, Communauté de communes de Douve et Divette, Communauté de communes de la région de Montebourg, Communauté de communes de Saint Pierre Eglise et Communauté de communes du Val de Saire), afin d'étudier les incidences en matière de compétences (obligatoires, optionnelles et facultatives), et en matière de fiscalité passage à la fiscalité additionnelle (taxe d'habitation, taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti et Cotisation foncière des entreprises) à la fiscalité unique (FU).

À cet effet, il vous est demandé de retenir la date du 18 septembre 2015 à 19 H à Valognes à la salle Lechanoine (date pressentie) où l'objet du bureau d'étude sera présenté à l'ensemble des conseils municipaux.

Rappel : ce sera bien les conseillers municipaux qui entérineront les rapprochements.

Rappel : Mme la Préfète de la Manche est en charge de l'application de la loi NOTRe (seuil de 15 000 habitants) et étudie d'ores et déjà, le nouveau schéma qui sera à l'ordre du jour de la prochaine Commission départementale coopération intercommunale (CDCI) au cours du mois de septembre.

Mme TERRISSE fait part de la demande d'un riverain de la rue du Château Cornet prolongée qui souhaite qu'un panneau soit installé pour signaler la voie sans issue ou sens interdit sauf riverains.

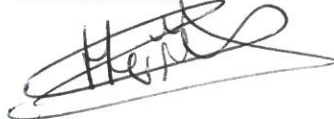
Ce sera vu pour l'installation d'un panneau.

M. SOL demande ce qu'il en est du lotissement Viabilis.

Pas de suite, mais un nouveau lotisseur va reprendre le dossier incessamment et un nouveau permis d'aménager va être déposé pour un lotissement rue du Vieux Puits.

Séance levée à 23 h 10.

La secrétaire,
Isabelle HERVY



Le Maire,
Jean-Pierre LEMYRE



